GROUPE SACPA

Votre centre animalier

1438, route d'Uzés
Lieu-dit « Les Garrigues »
30580 - Vallérargues
vallerargues@sacpa.fr / 04 66 72 82 86

Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h30

Restitution de votre animal

Tarifs TTC au 1er janvier 2026

Forfait fourrière	111,00€*
Identification puce électronique	87,00€
Animal décédé sur la voie publique	73,00€

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :

Pour un animal mordeur ou griffeur	100,00€
Vaccin rage + passeport	53,00€



Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

*Au-delà du 8ème jour ouvré et franc, supplément de 13€ TTC pour les chats et 22€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront refacturés.
Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, nous pouvons réacheminer votre animal.
Veuillez prendre contact avec votre centre animalier.

VigiPets.fr
Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets.fr
1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !
@VigiPets



Législation

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :
Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Procédure d'appel et de déclenchement d'intervention

Exclusivement réservée aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par l'État.
> Gendarmerie, Police, pompiers, élus, DDCSPP...

GROUPE SACPA

Comment fonctionnent nos services ?

1



Divagation des animaux sur la voie publique.

- Errants, dangereux ou blessés
- Ramassage des animaux décédés (n'excédant pas 40Kg.)

2



Les services habilités par la mairie contactent nos services directement.

3



L'appel est enregistré par nos équipes qui déclenchent l'intervention.

Nous contacter

Centre animalier de Vallérargues
1438, route d'Uzès. «Les Garrigues»
30580 - Vallérargues
vallerargues@sacpa.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h30

Durant les horaires d'ouverture :
- 04 66 72 82 86

En dehors des horaires d'ouverture :
- 06 83 81 62 08

> Numéro d'astreinte confidentiel

! Informations nécessaires à l'intervention

- Nom
- Fonction
- Numéro de téléphone
- Adresse du lieu de l'intervention
- Type et nombre d'animaux à prendre en charge



Le technicien est déjà en ligne ?
Merci de laisser vos coordonnées téléphoniques ainsi que votre nom dans votre message.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets.fr



1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflèxe VigiPets !

@VigiPets